

Concours de photos

Règlement

Article 1 : Le thème

Il portera sur « la nature et la convivialité à travers la Fête des Fous » qui aura lieu le samedi 11 février 2012 dans la ville de Château du Loir.

Article 2 : Inscription

L'inscription se fait auprès de l'Espace Culturel Communal (ECC) qui organise le concours dans la ville Château du Loir. La participation implique l'acceptation du présent règlement et la signature du « contrat de participation » qui sera remis au moment de l'inscription. Le participant prendra soin de renseigner les informations suivantes : Titre de la photo, nom, prénom, téléphone et mail du participant au concours. La participation est libre et gratuite, et réservée aux photographes amateurs. De ce fait, la participation des photographes professionnels est proscrite.

Le concours est ouvert aux adultes et aux enfants. Il est anonyme.

Les fiches d'inscription et lettres de décharges devront être demandées à l'ECC.
Chaque participant peut faire concourir une à trois photos.

Article 3 : Conditions de participation et autorisations

Avant toute participation, les intéressés doivent :

- Être l'auteur des œuvres soumises au concours.
- Accepter que les photographies soient reproduites et modifiées par l'organisateur.
- Accepter que le nom de l'auteur du cliché soit mentionné : aucun cliché ne sera utilisé sans mention de l'auteur.
- Accepter que toutes les photographies reçues par l'organisateur, distinguées ou non par le jury, puissent être utilisées par l'organisateur de l'exposition.
- Si une ou plusieurs personnes doivent figurer sur la photographie, celles-ci doivent en exprimer leurs accords écrits (à joindre lors du dépôt des photos).

Tous les clichés doivent être libres de toutes contraintes et ne doivent léser les droits d'aucune personne physique ou morale.

Les organisations se donnent tout droit de reproduction dans le cadre de la promotion du concours, et ce, sans que puissent être réclamés de droits d'auteur.

La seule participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 : Dépôt des œuvres

Les photos doivent obligatoirement respecter un format compris ***entre 20x27 cm et 20x30 cm.*** Sont autorisées aussi bien des photos numériques qu'argentiques, couleurs et noir et blanc. Les montages sont totalement interdits.

Les photos devront être déposées ou envoyées à l'Espace Culturel communal (La Castélorienne, 92 avenue Jean Jaurès, 72500 Château du Loir) au plus tard le vendredi 24 février 2012, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : L'exposition

Les photos seront exposées à partir du mercredi 29 février 2012 à la bibliothèque – ludothèque municipale et ce jusqu'au mercredi 21 mars 2012.

Article 6 : Les prix

Le prix du jury sera décerné aux adultes et aux enfants.

Il s'agira d'un jury populaire qui votera sur le lieu de l'exposition. Le public aura donc la possibilité de voter par le biais de bulletins mis à leur disposition à la Bibliothèque lors de l'exposition des photos.

Les prix seront distribués le **vendredi 30 mars à la salle polyvalente** des Récollets, lors de l'ouverture de saison du Caveau.

La commune de Château du Loir garantit aux participants la réalité du gain proposé, l'entière impartialité du jury, ainsi que la bonne foi et la loyauté de ce dernier dans le choix des gagnants.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 7 : Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.



Espace Culturel Communal

La Castélorienne, 92 avenue Jean Jaurès 72500 Château du Loir
02 43 79 47 97